



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 octobre 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1825 (2008) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci, répondant à la demande du Gouvernement népalais et à la recommandation formulée par le Secrétaire général, a reconduit le mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), comme la résolution 1740 (2007) en prévoyait la possibilité, jusqu'au 23 janvier 2009. La MINUNEP a été constituée en tant que la mission politique spéciale et a pour mandat de surveiller la gestion des armements et du personnel armé du Parti communiste népalais-maoïste et de l'armée népalaise.

2. Le présent rapport examine les progrès du processus de paix et de l'exécution du mandat de la MINUNEP depuis la présentation de mon rapport du 10 juillet 2008 au Conseil (S/2008/454).

II. Progrès du processus de paix

3. La situation politique s'est profondément transformée depuis mon dernier rapport, notamment avec l'élection, pour la première fois, du Président, du Vice-Président et du Premier Ministre de la République fédérale démocratique du Népal par l'Assemblée constituante, et avec la constitution d'un Conseil des ministres. Ces transformations ont mis un terme à une période d'incertitude politique liée à la constitution du nouveau Gouvernement et ont ouvert la voie à de nouvelles avancées dans le processus de paix.

4. Le 13 juillet, l'Assemblée constituante, agissant en sa qualité de Parlement provisoire, a adopté un amendement à la Constitution provisoire qui tenait compte de l'accord auquel était parvenue le 25 juin l'Alliance des sept partis (voir document S/2008/454, par. 6 et 7). Cet accord a servi de base pour la poursuite des négociations en vue de la formation d'un gouvernement de consensus et d'un partage du pouvoir entre les principaux partis représentés à l'Assemblée. Toutefois, les négociations entre les quatre plus grands partis représentés à l'Assemblée, le Parti communiste népalais-maoïste (PCN-maoïste), le Congrès népalais, le Parti communiste du Népal (marxiste-léniniste unifié) (PCN-MLU) et le Forum des droits



du peuple madhesi (MPRF) se sont avérées difficiles. Le PCN-maoïste et le Congrès népalais ont chacun nommé un candidat à la présidence, Ram Baran Yadav du Congrès népalais étant élu par l'Assemblée le 21 juillet, avec l'appui du MLU et du MPRF. Toujours avec l'appui de ces trois partis, l'Assemblée a également élu Parmananda Jha, du MPRF, à la vice-présidence.

5. Les désaccords concernant les candidatures et l'élection du Président ont assombri l'atmosphère pour la poursuite des négociations sur la formation d'un gouvernement. Le 29 juillet, le Président Yadav a invité le Président du parti PCN-maoïste, Pushpa Kamal Dahal « Prachanda », en tant que chef du parti le plus largement représenté à l'Assemblée, à constituer un gouvernement de consensus dans un délai de sept jours. Ce délai a par la suite été prolongé de trois jours afin de laisser aux négociations le temps de parvenir à un consensus. Les divergences de vues entre les partis ont néanmoins persisté, le Congrès népalais indiquant sa réticence à faire partie d'un gouvernement dirigé par les Maoïstes tant que ceux-ci n'auraient pas rempli un certain nombre de conditions préalables, au nombre desquelles figuraient la restitution des biens saisis et la réforme de sa Ligue des jeunes communistes; le Congrès népalais souhaitait aussi se voir attribuer le portefeuille du Ministère de la défense s'il acceptait d'entrer au gouvernement. Les quatre partis n'ayant pu parvenir à un consensus, le MLU et le MPRF, de même que divers autres petits partis, ont accepté d'appuyer la candidature de Pushpa Kamal Dahal « Prachanda » au poste de premier ministre et de participer à un gouvernement de coalition dirigé par les Maoïstes.

6. En l'absence d'un consensus, l'élection d'un premier ministre a été portée devant le Parlement provisoire et s'est déroulée le 15 août. Y ont participé Pushpa Kamal Dahal « Prachanda » et le candidat du Congrès népalais Sher Bahadur Deuba, un ancien Premier Ministre. Dahal a été élu par 464 voix contre 113 à Deuba. Par la suite, le comité central du Congrès népalais a décidé que ce parti ne devrait pas faire partie d'un gouvernement national et devrait passer dans l'opposition.

7. Pushpa Kamal Dahal « Prachanda » a prêté serment en tant que Premier Ministre le 18 août. Un programme minimum commun, qui devra être mis en œuvre par le Gouvernement, a par la suite été approuvé par les trois principaux membres de la coalition, le PCN-maoïste, le MLU et le MPRF. Le 27 août, le Premier Ministre a mis le point final à la constitution d'un Conseil des ministres composé de 25 membres, qui comprend 10 ministres (en plus du Premier Ministre) appartenant au CPN-maoïste, 6 au MLU, 4 au MPRF et 1 à chacun de quatre partis plus modestes. Bamdev Gautam, le plus âgé des candidats du MLU, a été nommé Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur. Le chef du MPRF, Upendra Yadav, a été nommé Ministre des affaires étrangères. Les Ministères des finances, de la défense ainsi que de la paix et de la reconstruction font partie de ceux qui sont restés aux mains du PCN-maoïste. Quatre membres du Cabinet seulement sont des femmes.

8. Le nouveau Gouvernement a connu sa première grande crise le 18 août, lorsque le fleuve Koshi, dans la partie orientale du Népal, a inondé de grandes étendues du district de Sunsari et de l'État voisin du Bihar, en Inde. Plus de 60 000 personnes au Népal et 3,2 millions en Inde ont été touchées. Le Gouvernement a réagi sans tarder en donnant aux forces de sécurité l'ordre de participer aux secours et de venir en aide aux victimes. Les institutions des Nations Unies ont également joué un rôle important dans l'organisation des secours. À la

mi-septembre, le Gouvernement a dû faire face au déplacement temporaire de quelque 180 000 personnes victimes de graves inondations et glissements de terrain dans la partie centrale et dans la partie la plus occidentale de l'ouest du pays.

9. Entre le 23 et le 27 août, le Premier Ministre s'est rendu en Chine pour assister à la cérémonie de clôture des Jeux olympiques. Du 14 au 18 septembre, il a fait un voyage officiel en Inde. Dans un communiqué commun diffusé à l'issue de cette dernière visite, les deux gouvernements se sont engagés à renforcer leurs relations bilatérales et à élargir leurs liens économiques. Ils ont convenu de créer un comité au niveau des secrétaires d'État aux affaires étrangères pour étudier, adapter et actualiser le Traité de paix et d'amitié de 1950 et d'autres accords, tout en reconnaissant pleinement le caractère particulier de leurs liens bilatéraux. Le Premier Ministre s'est également rendu à New York pour prendre la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies et participer à la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui a eu lieu le 27 septembre. Lorsque j'ai reçu le Premier Ministre, le 27 septembre, il m'a exprimé sa reconnaissance pour l'appui de l'ONU au processus de paix du Népal et a renouvelé l'invitation de me rendre au Népal que m'avait adressée le gouvernement précédent, invitation que j'ai acceptée.

10. Le 11 septembre, le Président a soumis au Parlement provisoire les « Politiques et programmes » du Gouvernement qui avaient été élaborés à partir du programme minimum commun convenu entre les principaux partenaires de la coalition; ces politiques et programmes avaient été adoptés à l'issue d'un débat. Le 19 septembre, le Ministre des finances, Baburam Bhattarai, a présenté au Parlement provisoire le budget du Gouvernement pour le reste de l'exercice 2008-2009. Ce budget prévoit le financement de programmes socioéconomiques axés plus particulièrement sur les collectivités à faible revenu, les populations des zones éloignées et les groupes traditionnellement marginalisés. Au cours du débat consacré au budget, le Congrès népalais, dans l'opposition, ainsi que les membres de divers autres partis se sont inquiétés du niveau des dépenses projetées et des ressources que cela nécessiterait. Suite à la soumission de modifications pour tenir compte de certaines des préoccupations exprimées, le débat devait reprendre le 19 octobre, après la célébration de la fête religieuse de Dashain.

11. Les partenaires de la coalition, de même que les partis de l'opposition, ont ouvertement critiqué la direction PCN-maoïste du Gouvernement et ses intentions futures, et d'énormes tensions sont apparues au niveau local. Le 2 octobre, les partis de la coalition ont décidé de créer un comité de coordination politique de haut niveau. Entre le 3 et le 6 octobre, le PCN-maoïste a tenu une réunion décisive de son comité central afin d'arrêter sa stratégie après la constitution du gouvernement. Cette réunion a été renvoyée au début novembre après qu'il ait été décidé de tenir une réunion plus large du parti du 11 au 13 novembre.

Rédaction de la Constitution

12. Depuis la première réunion de l'Assemblée constituante, le 28 mai, sa tâche essentielle consistant à rédiger une nouvelle constitution n'a guère progressé. Le 24 juillet, Subas Chandra Nembang, du MLU, qui avait été Président du Parlement provisoire, a été élu sans opposition à la présidence de l'Assemblée et à la présidence du Parlement provisoire. Mis à part le temps considérable que les partis politiques ont consacré à l'élection du Président et du Premier Ministre et à la

formation du Gouvernement, ce retard prolongé s'explique principalement par des divergences de vues sur les règles de procédure, qui n'avaient toujours pas été adoptées au moment de la prorogation de l'Assemblée jusqu'au 19 octobre. Ce retard suscite des inquiétudes quant aux chances qu'a l'Assemblée d'achever sa tâche en l'espace de deux ans, comme le prévoit la Constitution provisoire.

Intégration et réinsertion

13. L'accord du 25 juin conclu par l'Alliance des sept partis précise que l'avenir des combattants maoïstes vérifiés par la MINUNEP sera décidé par le comité spécial prévu par la Constitution intérimaire et l'article 146 de cette constitution, lorsqu'il aura été reconstitué (voir S/2008/454, par. 9). Les combattants vérifiés auraient la possibilité d'intégrer les organes de sécurité « une fois qu'ils auraient rempli les conditions requises », ou de demander à bénéficier de mesures économiques et d'autres moyens de réinsertion. Jusqu'à ce que leur intégration et leur réinsertion soient achevées, le personnel de l'armée maoïste et leurs armements seraient placés sous la surveillance, le contrôle et la direction du comité spécial et, dès le début du processus, ne feraient plus partie d'aucune organisation politique car il leur faudrait choisir entre responsabilités militaires et responsabilités politiques.

14. Au moment où il est devenu Premier Ministre, Pushpa Kamal Dahal « Prachanda » a cessé d'être Commandant suprême de l'armée maoïste, et les chefs militaires qui occupent des postes au Gouvernement ou à l'Assemblée constituante ont renoncé à leurs fonctions militaires. Nanda Kishor Pun « Pasang », ancien commandant adjoint, a été nommé commandant de l'armée maoïste : il demeure le Vice-Président pour l'armée maoïste du Comité conjoint de coordination de la surveillance. Toutefois, le comité spécial qui, aux termes de l'accord du 25 juin, doit être constitué sur une base multilatérale et comprendre aussi bien le Congrès népalais d'opposition que les partis représentés au Gouvernement, n'a toujours pas été créé. Dans l'intervalle, les dirigeants des partis politiques, le personnel militaire à la retraite et les représentants de la société civile continuent d'exprimer des points de vue très divergents concernant l'intégration du personnel de l'armée maoïste dans l'armée népalaise, question qui continue d'occuper une place centrale dans le processus de paix.

15. Malgré quelques améliorations, les problèmes ont persisté dans les cantonnements de l'armée maoïste, où l'infrastructure est insuffisante pour répondre à quelques-uns des besoins essentiels d'un grand nombre de combattants, en particulier au moment de la mousson. Les chefs de divisions maoïstes ont signalé que de nombreux combattants dans les cantonnements étaient tombés malades récemment, pendant la saison de la mousson. Ils se sont souvent plaints du manque d'appui du Gouvernement dans trois domaines critiques : satisfaire aux besoins alimentaires des combattants en raison des faibles rations quotidiennes, répondre aux besoins d'eau potable et fournir des services de santé adéquats. Le nouveau Gouvernement a reconstitué le Comité de gestion des cantonnements sous la présidence du Ministère de la paix et de la reconstruction, l'ancien commandant adjoint de l'armée maoïste, Janardan Sharma « Prabhakar »; le Comité devrait s'employer à améliorer les conditions dans les cantonnements, et il a décidé d'augmenter les indemnités journalières de subsistance accordées aux combattants.

16. Les arriérés conséquents accumulés dans le versement des traitements aux combattants vérifiés sont depuis longtemps un sujet de mécontentement pour

l'armée maoïste, car ils étaient considérés par le Gouvernement précédent comme liés au refus des Maoïstes de restituer les biens saisis pendant le conflit armé. Le Gouvernement sortant a débloqué l'équivalent de trois mois de traitements en août. Le nouveau Gouvernement a maintenant débloqué 12 mois d'arriérés pour la période allant jusqu'en août 2008 et a décidé de relever le niveau des traitements mensuels.

17. La MINUNEP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de même que ma Représentante spéciale pour les enfants dans les conflits armés, ont continué à insister sur la nécessité de s'acquitter de toute urgence de l'engagement pris en mai 2006 en vue de libérer des cantonnements les mineurs et d'autres personnes dont il a été établi à l'issue des vérifications effectuées par la MINUNEP qu'elles ne pourraient rejoindre les rangs de l'armée nationale. Les ministres maoïstes ont indiqué qu'aucun obstacle politique ne s'opposerait plus à cette libération lorsqu'ils se seront assurés que des dispositions appropriées ont été prises en vue de faciliter la réinsertion des personnes renvoyées. L'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la MINUNEP ont demandé l'intervention du Ministère de la paix et de la reconstruction pour traiter des préparatifs de l'aide que l'ONU est prête depuis longtemps à fournir.

Autres obstacles au processus de paix

18. De nombreux autres engagements pris dans le cadre du processus de paix n'ont pas été honorés avant l'élection de l'Assemblée constituante, le 10 avril 2008, ou avant le changement de gouvernement, et ils ne l'ont toujours pas été. C'est le cas notamment de l'indemnisation des victimes, des enquêtes sur le sort des personnes disparues, du retour des personnes déplacées et de la restitution des biens saisis pendant le conflit, mais aussi de la constitution de plusieurs des commissions que prévoyaient les accords de paix. Le nouveau Gouvernement a réaffirmé la plupart de ces engagements et en a tenu compte dans son budget, mais les engagements relatifs à la restitution des biens et à la réforme de la Ligue des jeunes communistes continuent de préoccuper tout particulièrement les détracteurs du PCN-maoïste, au même titre que l'engagement d'indemniser de manière équitable toutes les catégories des victimes du conflit.

19. Le processus de paix se heurte sans cesse à des difficultés sur le plan local. Il y a une très forte compétition entre les cadres politiques pour le contrôle des budgets du développement local et les procédures d'appel d'offres au niveau des districts pour les programmes financés par l'État. Les donateurs se sont inquiétés d'éventuelles interventions abusives dans le financement du développement et des programmes de reconstruction. Ces interventions ont donné lieu à divers affrontements, en particulier dans les districts des régions montagneuses, dont la plupart sembleraient avoir été déclenchés par la Ligue des jeunes communistes. D'autres partis politiques ont aussi relancé des mouvements de jeunes ou en ont créé de nouveaux. Le Mouvement des jeunes du MLU, en particulier, s'est livré à des activités soi-disant pour prévenir la corruption et a également tenté d'obtenir le contrôle du pouvoir de décision et de l'affectation des ressources à l'échelon local. Les cadres des associations de jeunes rattachées aux partis ont eu plusieurs affrontements, qui pourraient se multiplier si une autorité locale efficace n'est pas rapidement mise en place. Le Gouvernement s'est engagé à constituer des autorités locales multipartites de caractère intérimaire, ainsi que des comités locaux pour la paix, qui jusqu'ici n'ont vu le jour que dans quelques districts.

20. La primauté du droit demeure particulièrement fragile dans le Taraï, où des enlèvements et des assassinats continuent à se produire, alors que la distinction entre les incidents à motivation politique perpétrés par des groupes armés irréguliers et les actions qui relèvent du droit pénal est de moins en moins nette. Le 2 octobre, le Gouvernement a décidé d'inviter à des pourparlers les groupes armés du Taraï, dont certains avaient déclaré un cessez-le-feu pendant la période des fêtes, et il a désigné une équipe de trois ministres pour engager le dialogue avec eux.

21. Au cours de la période étudiée, une série de grèves et autres manifestations d'origine diverse ont provoqué de graves perturbations et de lourdes pertes économiques. Elles ont notamment été déclenchées par la décision du Vice-Président de prêter serment à son entrée en fonctions en hindi plutôt qu'en népalais, l'augmentation des prix de l'essence et la pénurie de l'essence, de denrées alimentaires et autres produits de première nécessité, des problèmes de transports, la saisie de terres par les dirigeants maoïstes, l'opposition à la création d'un État fédéral et laïque et la réduction des dépenses prévues pour la période des fêtes.

III. État du déploiement de la Mission des Nations Unies au Népal

22. Certains aspects de la mission de la MINUNEP ayant été menés à bien et conformément aux propositions figurant dans mon dernier rapport, les effectifs de la Mission ont été sensiblement réduits. Au 10 octobre, l'effectif global de la MINUNEP était de 283 civils, sur les 306 autorisés, et de 85 contrôleurs des armements, sur les 90 autorisés. Parmi le personnel civil, 30 % sont des femmes. Parmi le personnel des services organiques, 57 % sont des femmes, tandis que les services administratifs comptent 25 % de femmes. Il y a trois femmes parmi les contrôleurs des armements, catégorie professionnelle dans laquelle une large majorité des candidatures sont proposées par les États Membres.

23. Je suis au regret de signaler que l'accord sur le statut de la Mission n'a toujours pas été signé. Tous les problèmes en suspens ont été résolus, mais l'accord doit être approuvé par le Cabinet avant de pouvoir être signé au nom du Gouvernement népalais.

IV. Activités de la Mission des Nations Unies au Népal

A. Contrôle des armements

24. Le Bureau du contrôle des armements de la MINUNEP a continué de vérifier que l'armée népalaise et l'armée maoïste se conformaient à l'Accord sur le contrôle de la gestion des armements et des armées. Il a poursuivi sa tâche avec des effectifs réduits. Dans le cadre de la réduction des effectifs, le Bureau du contrôle des armements a réorganisé son déploiement et, le 11 juillet, les trois derniers secteurs – le secteur est (Biratnagar), le secteur central (Katmandou) et le secteur ouest (Nepalgunj) – ont été supprimés. Les contrôleurs des armements continuent d'être basés dans les sept principaux cantonnements de l'armée maoïste et sur le lieu de stockage des armements de l'armée népalaise, où ils assurent une surveillance permanente des zones de stockage des armements. D'autres opérations sont menées

par des équipes mobiles opérant depuis ces sites et depuis le siège du Bureau du contrôle des armements à Katmandou.

25. Le Comité conjoint de coordination de la surveillance a continué de se réunir sous la présidence du Contrôleur en chef des armements par intérim et les militaires de haut rang représentant l'armée népalaise et l'armée maoïste respectivement ont continué de se concerter étroitement au sujet des décisions à prendre, des informations à échanger, des mesures propres à accroître la confiance et du règlement des différends. Au 25 septembre, le Comité avait tenu 85 séances. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, il a tenu cinq séances au cours desquelles il a examiné deux allégations de violations de l'Accord sur le contrôle de la gestion des armements et des armées.

26. À la demande du Gouvernement, les contrôleurs des armements de la MINUEP ont assisté, entre le 17 août et le 1^{er} septembre, au versement de trois mois de traitements aux membres de l'armée maoïste qui remplissaient les conditions requises. Faisant suite à une autre demande, les contrôleurs des armements ont, entre le 2 et le 6 octobre, assisté au versement de 12 mois de traitements correspondant aux arriérés accumulés jusqu'en août 2008.

B. Lutte antimines

27. Depuis janvier 2007, le Groupe d'action antimines de la MINUNEP aide l'armée népalaise et l'armée maoïste à s'acquitter des obligations que leur impose l'Accord sur le contrôle de la gestion des armements et des armées. Ainsi que je l'indiquais dans mon dernier rapport, tous les engins explosifs improvisés mis sous séquestre dans les cantonnements de l'armée maoïste ont été détruits. Le 3 octobre, le Gouvernement a officiellement demandé que l'ONU continue à appuyer son programme de lutte antimines. La principale obligation qui n'a pas encore été respectée dans l'Accord de paix global concerne le déminage des 48 champs de mines antipersonnel qui subsistent parmi ceux que l'armée népalaise avait posés pendant le conflit civil; à ce jour, cinq champs de mines ont été entièrement déminés et trois autres l'ont été en partie. À l'avenir, l'appui sera transféré par la MINUNEP à un service de lutte antimines qui fera partie de l'équipe de pays des Nations Unies, sous le contrôle du coordonnateur résident.

C. Protection des enfants

28. La Section de la protection de l'enfance, qui comprend désormais un conseiller international et un conseiller national, a continué d'observer la situation des enfants dans les cantonnements de l'armée maoïste, ainsi que de ceux qui sont libérés de façon non officielle de ces cantonnements. À la mi-octobre, il n'y avait pas eu de libération officielle de combattants considérés comme ne pouvant pas rejoindre l'armée maoïste, notamment de mineurs et de recrues tardives. Au cours de la période étudiée, de nouveaux pourparlers ont eu lieu entre la MINUNEP, le Gouvernement et le PCN-maoïste concernant ce processus de libération (voir par. 17). Le Ministère de la paix et de la reconstruction s'est engagé à mettre au point, pour les combattants renvoyés, un plan de libération et de réinsertion avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, et il s'est déclaré disposé à engager ce processus avant même la constitution du comité spécial.

29. Aucune procédure n'a été mise au point afin que les combattants vérifiés (y compris les mineurs et les recrues tardives) qui souhaitent quitter l'armée maoïste puissent le faire avant que le processus officiel de libération ne prenne effet. Certaines libérations officieuses des cantonnements ont eu lieu, mais sans être suffisamment contrôlées, ce qui a créé des risques pour les individus concernés, parmi lesquels figurent les réactions négatives de leur communauté ainsi que du PCN-maoïste, qui considère les personnes qui quittent leurs rangs comme des déserteurs. En règle générale, plus les mineurs et les recrues tardives restent longtemps dans les cantonnements, plus difficile risque d'être leur réinsertion dans la société.

30. En liaison avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Section de la protection de l'enfance a continué à rendre compte de la mise en œuvre de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Par l'intermédiaire du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, la Section a fourni des informations sur ces libérations et les violations des droits de l'enfant au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés. En août, ma Représentante spéciale pour les enfants dans les conflits armés a fait une déclaration dans laquelle elle demandait la libération immédiate des mineurs qui se trouvaient toujours dans les cantonnements.

D. Affaires politiques

31. La Section des affaires politiques a continué à observer et analyser la situation politique dans le pays et a aidé la direction de la Mission dans son soutien au processus de paix. Les spécialistes des affaires politiques de la Mission ont poursuivi leurs rencontres régulières avec les acteurs politiques, au nombre desquels figurent des fonctionnaires gouvernementaux, des représentants des partis politiques et des organisations de la société civile, ainsi que des acteurs régionaux et internationaux. La Section a continué d'évaluer l'état d'application de l'Accord de paix global, ainsi que des autres accords pertinents. Elle a tenu informés les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale.

E. Information

32. Pendant la période à l'examen, les médias nationaux et internationaux se sont principalement intéressés à l'élection du Président, du Vice-Président et du Premier Ministre, ainsi qu'à la formation du Gouvernement. La présentation du budget 2008-2009 et les réactions que cela a suscitées auprès des différents partis politiques ont retenu l'attention des médias. Ces derniers ont traité de questions en rapport avec les déplacements du Premier Ministre en Chine et en Inde. La question de l'intégration des combattants maoïstes a également fait l'objet de nombreux débats, ainsi que les conditions de vie toujours difficiles dans les cantonnements maoïstes, et en particulier la situation tragique des nouveau-nés. Les médias nationaux et internationaux ont accordé beaucoup d'attention à la visite du Premier Ministre à New York pour assister à l'Assemblée générale des Nations Unies.

33. Les effets dévastateurs des inondations qui se sont produites dans l'est et l'ouest du Népal ont été abondamment couverts par les médias, l'accent étant mis sur la détresse des victimes et la coopération des Gouvernements népalais et indien. Les médias ont également rendu compte de l'appel de fonds lancé aux donateurs et de l'intervention de différentes institutions des Nations Unies présentes au Népal.

34. À l'occasion de la Journée internationale de la paix, mon Représentant spécial a participé à une cérémonie organisée par le Ministère de la paix et de la reconstruction, au cours de laquelle il a transmis le message que j'avais préparé et a prononcé un discours portant sur les avancées et les difficultés du processus de paix au Népal. Cette cérémonie a fait l'objet d'une couverture médiatique importante.

35. Désormais de taille plus restreinte, l'équipe chargée de l'information a réduit ses activités de production. Elle a fait paraître le dernier numéro du journal de la Mission, ainsi qu'un lexique népalais-anglais. Elle a réorganisé et mis à jour le site Web de la MINUNEP, a poursuivi son suivi quotidien des médias et a entrepris de monter une exposition de photographies sur l'appui apporté par les Nations Unies au processus de paix au Népal. Cette série de photographies s'inscrivait dans le cadre d'une exposition multimédia, intitulée « Vers une paix pour tous », qui donnait à voir le rôle des Nations Unies dans le cadre du processus de paix au Népal et a été présentée en août au Siège de l'ONU à New York.

36. Après avoir été diffusée pendant un an à l'échelle nationale, l'émission radiophonique hebdomadaire de la MINUNEP a cessé à la fin du mois d'août. La dernière émission a été une édition spéciale au cours de laquelle a été diffusé un message de mon Représentant spécial, qui promettait l'appui durable du système des Nations Unies à la paix et au développement au Népal. L'équipe chargée de l'information a continué à apporter son aide afin que l'équipe de pays puisse reprendre la production de cette émission radiophonique.

37. Bien que considérablement réduite elle aussi, l'équipe de traduction a continué à appuyer toutes les fonctions opérationnelles et administratives de la Mission, ainsi qu'à répondre aux besoins spécifiques en matière de communication de l'équipe de pays des Nations Unies lorsque cette dernière a prêté main forte au Gouvernement durant la situation de crise qui a suivi les inondations du fleuve Koshi.

F. Sûreté et sécurité

38. La situation en matière de sécurité est restée relativement calme dans l'ensemble du pays. Au cours de la période à l'examen, le personnel et les biens des Nations Unies n'ont fait l'objet d'aucune menace directe ou indirecte. La Section de la MINUNEP chargée de la sûreté et de la sécurité a considérablement réduit ses effectifs. La coopération et la coordination avec le Bureau népalais du Département de la sûreté et de la sécurité n'ont rien perdu de leur importance. Il s'agissait principalement de veiller à ce que le personnel reste vigilant et se conforme aux procédures en vigueur à l'ONU pour les questions de sécurité et les déplacements.

V. Appui à la Mission

39. La composante appui a été réduite en raison de la fermeture des bureaux régionaux de la MINUNEP et de la moindre demande de services. Du fait du maintien en poste de contrôleurs des armes aux sept principaux cantonnements maoïstes et de leurs patrouilles, les membres du personnel de la MINUNEP restent très dispersés sur le plan géographique. Il faut donc toujours disposer des ressources nécessaires en matière de transmissions et de transports aériens pour assurer l'appui logistique, la sécurité et les liaisons médicales entre Katmandou et les régions reculées où sont déployés les contrôleurs.

40. À la suite de la contraction importante des effectifs de la MINUNEP en juillet et en août, la composante appui réduit progressivement l'infrastructure et le matériel dont dispose la Mission. On récupérera et on liquidera les avoirs en conséquence.

VI. Droits de l'homme

41. Dans le domaine des droits de l'homme, le nouveau Gouvernement s'est entre autres engagé à établir une Commission Vérité et réconciliation, ainsi qu'une commission chargée d'enquêter sur les disparitions, conformément à l'accord de paix, à élaborer une nouvelle politique de sécurité publique et à mettre fin à l'impunité. Il a également promis d'améliorer la situation des groupes défavorisés, de promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels, en particulier dans les domaines de l'éducation, des services de santé et des questions foncières, et de mettre fin à la pratique de « l'intouchabilité ». Il a en outre déclaré qu'il prendrait des mesures en vue de mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

42. Cette volonté du Gouvernement d'établir une nouvelle stratégie de sécurité publique est de bon augure, car l'incapacité de l'État à garantir la sécurité de la population demeure un obstacle important à l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Népal. Les conditions de sécurité restent précaires dans l'ensemble du pays, la police intervenant peu ou insuffisamment au Terai et dans les districts reculés des « collines » préhimalayennes. Le manque de gouvernance à l'échelon national se double de l'inactivité ou de l'absence de l'administration civile dans de nombreux districts. Un sentiment général d'anarchie règne en conséquence dans la plus grande partie du Terai et dans certains des districts des collines préhimalayennes, notamment dans le sud des districts orientaux de Khotang et de Bhojpur. En particulier, les communautés vulnérables ou marginalisées depuis longtemps doutent que les policiers se préoccupent véritablement de leur protection ou enquêtent véritablement sur les crimes et délits commis à leurs dépens.

43. Les agissements criminels – meurtres, enlèvements contre rançon, détonations d'engins explosifs et extorsions multiples – des groupes armés sévissant dans le Terai se poursuivent dans l'impunité. Le rétablissement de l'état de droit dans cette région est l'un des principaux défis que devra relever le Gouvernement.

44. Étant donné les violations répétées des droits de l'homme et des procédures judiciaires commises par certains policiers, il est urgent de réformer le secteur de la sécurité. Pendant la période à l'examen, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a réuni des informations sur deux affaires dans lesquelles des criminels présumés ou des personnes soupçonnées d'appartenir à des groupes armés avaient

été abattus par la police dans des circonstances s'apparentant apparemment à des exécutions extrajudiciaires, ce qui porte ainsi à 14 pour l'année 2008 le nombre d'affaires de ce type. Dans la plupart des cas, aucune enquête interne ou autre forme d'investigation officielle n'a été menée et les décès ont été classés comme « accidentels ». Non seulement ces affaires mettent en évidence l'impunité des policiers et l'absence de mécanismes de discipline interne efficaces et indépendants, mais elles témoignent également de l'incapacité de la police à maintenir l'ordre par des moyens légaux. Les policiers continuent en outre de recourir fréquemment à la torture et aux mauvais traitements lors des interrogatoires.

45. L'ingérence de responsables politiques dans les activités de la police et les opérations de maintien de l'ordre « parallèles » menées par des groupes de jeunes militants, en particulier la Ligue de la jeunesse communiste affiliée au PCN-maoïste et le mouvement de jeunes se réclamant du MLU, constituent une autre menace pour l'état de droit. Les fonctions de maintien de l'ordre que ces groupes ont eux-seuls décidé d'assumer empiètent sur le rôle de la police et nuisent à la crédibilité et à la légitimité des institutions de l'État.

46. La situation des femmes défenseurs des droits fondamentaux, qui ont organisé une campagne à Katmandou pour exiger du Gouvernement qu'il établisse une commission chargée d'examiner la violence à l'égard des femmes et érige en infraction pénale la violence conjugale, a attiré l'attention en juillet. Elles ont également exigé du Gouvernement qu'une enquête adéquate soit menée sur le décès d'une femme de Kanchanpur qui aurait été assassinée par son mari en raison de son militantisme. Cette campagne a conduit le Gouvernement à établir un groupe de travail comprenant plusieurs militantes, chargé d'examiner ces différentes revendications.

47. Principalement en raison des retards dans la formation d'un gouvernement, aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne l'établissement de mécanismes de justice transitionnelle. Certains efforts semblent avoir été faits en vue de tenir des consultations sur la Commission Vérité et réconciliation qui soient ouvertes à un plus grand nombre d'acteurs, bien qu'aucun projet de politique ou de loi sur cette commission chargée d'enquêter sur les disparitions n'ait encore été rendu public. Bien que le Gouvernement se soit engagé à mettre fin à l'impunité, il a aussi déclaré que les plaintes à l'encontre de personnes impliquées dans le conflit seraient retirées, ce qui laisse craindre que les auteurs de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international n'aient pas à rendre compte de leurs actes.

48. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a continué de renforcer l'appui qu'il apporte à la Commission nationale des droits de l'homme, notamment en participant à des activités conjointes et en contribuant au renforcement de capacités de cette institution. Il a encouragé la Commission à prendre la direction d'opérations essentielles de suivi, telles que les enquêtes. Il a également mené de nombreuses activités visant à renforcer les capacités de la société civile, notamment en facilitant l'établissement de réseaux de la société civile chargés de traiter de différents aspects des droits de l'homme. Alors que l'on entre dans une phase décisive de la consolidation du processus de paix, le Haut-Commissariat reste bien placé pour fournir appui et conseils dans le domaine des droits de l'homme à des partenaires à l'échelle nationale, régionale et locale.

VII. Coordination de l'équipe de pays des Nations Unies

49. Depuis mon dernier rapport, la MINUNEP et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué à coordonner leur action en vue de faciliter le bon déroulement de cette nouvelle étape du processus de paix. Mon Représentant spécial et le coordonnateur résident ont poursuivi leur coopération étroite afin que des questions telles que l'appui aux procédures de démobilisation et à la lutte antimines fassent l'objet d'une action concertée.

50. La MINUNEP et l'équipe de pays des Nations Unies apportent leur appui aux cantonnements et préparent la démobilisation à venir des membres de l'armée maoïste dont la Mission a pu établir qu'ils avaient été recrutés tardivement ou étaient mineurs. Une équipe de travail spéciale des Nations Unies, dirigée par la MINUNEP et comptant parmi ses membres des représentants du PNUD, de l'UNICEF, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de la Banque mondiale, devrait coordonner cet appui.

51. En septembre, le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a fait don de 10 millions de dollars destinés à financer l'appui fourni par l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires nationaux à la prochaine phase du processus de paix. Pour ne pas mettre en place de structure parallèle, ces fonds seront distribués par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la paix au Népal. L'objectif est d'affecter prochainement ces ressources à des domaines essentiels tels que la médiation et la consolidation de la paix à l'échelon local, la réinsertion des personnes démobilisées des cantonnements, l'appui technique à apporter aux comités et commissions qu'il est prévu de créer en vertu de l'Accord de paix global et les interventions visant à créer des emplois pour la jeunesse du Népal. Ces différents domaines sont tous essentiels à l'aboutissement du processus de paix. Le Fonds d'affectation spéciale pour la paix au Népal apportera également son appui à une nouvelle phase du programme antimines des Nations Unies, qui, comme cela a été précédemment indiqué (voir par. 27), relèvera bientôt du coordonnateur résident.

52. La Banque mondiale, membre actif de l'équipe de pays des Nations Unies au Népal, a récemment approuvé une opération d'appui d'urgence à la paix dotée d'un budget de 50 millions de dollars, dont la plus grande partie servira à financer le versement de traitements mensuels aux membres de l'armée maoïste des cantonnements et d'indemnités forfaitaires aux familles des victimes du conflit. La somme restante sera affectée à la réinsertion des personnes touchées par le conflit et au renforcement des capacités d'institutions œuvrant en faveur de la paix, selon des modalités qui seront déterminées par le Gouvernement en consultation avec la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement appuyant le processus de paix.

53. Le 18 août, dans la partie orientale du Népal, la digue de la rive est du fleuve Koshi, l'un des plus grands bassins hydrologiques d'Asie, a cédé. L'eau est montée avec une force telle que 80 % du cours du fleuve a été détourné, ce qui a rendu inaccessibles les zones inondées. On compte au Népal plus de 60 000 personnes déplacées, dont environ 40 % sont originaires de la province indienne du Bihar. Ces personnes déplacées se trouvent dans des camps d'hébergement temporaire répartis dans les districts de Sunsari et Saptari.

54. Le 4 septembre, le Gouvernement a proclamé l'état d'urgence dans ces districts. Le 9 septembre, les partenaires de l'équipe de pays chargés de l'action humanitaire sont convenus d'officialiser l'approche par groupe thématique au Népal, nommant des organismes chacun responsables de l'alimentation (le PAM), de la santé (l'OMS), de la nutrition (l'UNICEF), de la protection de la population (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme), de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (l'UNICEF), de la coordination et de la gestion des camps (OIM) et de l'éducation (l'UNICEF et Save the Children), afin d'accroître la concertation et l'obligation de rendre compte. Le Haut-Commissariat s'est chargé de la coordination sur place des interventions dans les districts touchés par les inondations et une équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a été envoyée sur le terrain pour contribuer aux évaluations à mener. Un appel de fonds a été lancé le 25 septembre; 15,5 millions de dollars ont été demandés pour répondre aux besoins les plus urgents pendant les six mois suivants. Le 13 octobre, 42 % des fonds demandés avaient été réunis, notamment grâce à un don de 2,5 millions de dollars du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

55. Il s'agissait dans l'immédiat de recenser toutes les personnes ayant besoin d'aide et de déterminer où héberger les personnes déplacées. Le 19 septembre, à la suite de précipitations très abondantes, plus de 180 000 personnes ont été touchées par les inondations et les glissements de terrain qui se sont produits dans les régions du centre-ouest et de l'ouest du Népal. Le 13 octobre, le niveau des eaux avait considérablement baissé et de nombreuses personnes pouvaient rentrer chez elles. Elles avaient besoin d'assistance pour remettre en état leur foyer, recouvrer leurs moyens de subsistance et réparer des points d'alimentation en eau endommagés. Le système des Nations Unies a aidé les autorités locales à fournir un appui aux secours et au redressement; le Fonds central d'intervention a à cette occasion accordé 1 million de dollars supplémentaires. Il est ressorti d'une évaluation interorganisations qu'un tiers environ de la population touchée appartenait aux catégories sociales les plus défavorisées et que l'aide n'était pas destinée aux personnes ayant trouvé refuge dans des familles d'accueil ou dans des camps de fortune, lesquelles avaient davantage recours à des stratégies d'adaptation et nécessitaient beaucoup moins de ressources.

56. L'insécurité alimentaire que connaît le pays depuis longtemps a été exacerbée par plusieurs facteurs, en particulier la hausse du prix du carburant et des aliments de base, ainsi que les mauvaises récoltes des principaux produits agricoles. Les grèves (*bandhs*) généralisées, qui ont empêché les livraisons de produits alimentaires, notamment dans les districts des collines préhimalayennes, ont aggravé la situation. Les groupes défavorisés, comme les anciens travailleurs asservis, risquent tout particulièrement de ne pas pouvoir se nourrir suffisamment, du fait de la discrimination qu'ils subissent en matière d'accès aux terres et à d'autres ressources, notamment aux forêts et zones de pêche. Le Gouvernement népalais a demandé à l'ONU d'apporter une assistance à 6,7 millions de personnes (soit 25 % de la population) qui auraient, selon les estimations, besoin d'aide alimentaire.

57. Le bureau du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a été inauguré à Katmandou le 18 août par mon Chef de cabinet, qui a également, lors de réunions avec le Président et le Premier Ministre nouvellement élus, transmis mes félicitations à ces derniers et fait

savoir que l'ONU continuerait à apporter son soutien à la paix et au développement au Népal. Le Centre régional œuvrera en faveur de la paix dans la région de l'Asie et du Pacifique en promouvant l'adoption de normes internationales de désarmement et de non-prolifération. Le Centre appuiera l'éducation dans le domaine du désarmement et les initiatives de paix et s'emploiera à renforcer les mesures de confiance et la sécurité parmi les États Membres de la région.

VIII. Observations

58. La progression importante du processus de paix, dont les Népalais sont depuis le début le principal moteur, a suscité l'admiration à l'échelle internationale. À l'instar d'autres membres de la communauté internationale, j'ai à plusieurs reprises souligné à quel point il importait de préserver la coopération entre partis politiques, qui est à l'origine du processus de paix et des progrès réalisés à ce jour. Sous la direction de l'ex-Premier-Ministre Girija Prasad Koirala, le Congrès népalais a joué un rôle décisif à cet égard et, bien qu'il ait décidé de ne pas se joindre au Gouvernement de coalition dirigé par les maoïstes, je me félicite de sa volonté de participer à l'élaboration de la nouvelle constitution et à l'aboutissement du processus de paix. Je me réjouis également du fait que, au nom du Gouvernement dirigé par les maoïstes, le Premier Ministre Pushpa Kamal Dahal « Prachanda » se soit récemment engagé, en s'adressant à l'Assemblée générale et à moi-même, à mener à bien le processus de paix, à instaurer une démocratie multipartite et à protéger et promouvoir les droits de l'homme.

59. Bien que compréhensibles, les retards dans la formation du Gouvernement ne me permettent pas d'annoncer que l'on s'achemine comme on l'espérait vers l'achèvement des activités de la MINUNEP à l'expiration du mandat en cours, ainsi que l'avait demandé le Conseil. Il est à cet égard crucial d'établir le comité spécial chargé de veiller à l'intégration et à la réinsertion des membres de l'armée maoïste. Le Gouvernement a assuré à mon Représentant spécial qu'il s'agissait d'une priorité importante. Je ne doute pas que ce comité aura été établi à l'heure où le Conseil examinera le présent rapport.

60. L'accord conclu le 25 juin par l'Alliance des sept partis stipule que l'intégration et la réinsertion s'effectueront dans un délai de six mois. Mais tant que le comité spécial n'aura pas entamé ses travaux, il sera impossible de savoir quand il pourra prendre des décisions importantes et quelles en seront les délais d'application. Il reste manifestement à surmonter d'importants désaccords. Mais puisque cette question demeure une pièce centrale du processus de paix, j'espère sincèrement que les parties chercheront à obtenir un consensus et y parviendront dans les plus brefs délais.

61. Entre-temps, mon Représentant spécial a instamment prié le Gouvernement et l'armée maoïste d'envisager de prendre des mesures provisoires dès que l'armée maoïste sera placée sous la responsabilité du comité spécial, afin de simplifier les fonctions de surveillance de la MINUNEP. Il pourrait par exemple s'agir de regrouper les cantonnements en un nombre restreint de lieux et de réunir les armes actuellement surveillées par la MINUNEP ou de prendre d'autres décisions à ce sujet. Ces suggestions ont été favorablement accueillies mais ce n'est que lorsque le Gouvernement se sera prononcé sur ces questions que l'on pourra déterminer s'il sera possible de continuer à réduire le nombre de contrôleurs des armements avant

la fin du mandat de la MINUNEP et prévoir à quelle date aura lieu cette réduction. Comme cela a été indiqué au paragraphe 22, les effectifs de la MINUNEP sont déjà en deçà du niveau autorisé et la direction de la Mission continuera à chercher des moyens de les réduire davantage, notamment en ne pourvoyant, parmi les postes qui se libèrent, que ceux qui sont essentiels, et à mener à bien le transfert des activités à l'équipe de pays des Nations Unies.

62. Je souhaiterais encourager le Gouvernement à instaurer aussi rapidement que possible des conditions propices à la conclusion des activités de la MINUNEP, ainsi que l'a demandé le Conseil. Parallèlement, la communauté internationale a effectué un investissement considérable mais fructueux en appuyant le processus de paix au Népal et il importe, pour en assurer la consolidation et l'aboutissement, de continuer à apporter cette assistance. Si l'accent doit aujourd'hui être mis sur la consolidation de la paix au moyen du développement économique et social et sur l'élaboration d'une nouvelle constitution, l'expérience acquise par de nombreux pays nous a convaincus du danger qu'il y aurait à ne pas apporter de véritables réponses au problème des anciens combattants et des risques que cela poserait pour une stabilité durable.

63. En conclusion, je tiens à remercier sincèrement les membres du Conseil de sécurité et les autres États Membres de continuer à apporter leur appui au Népal. J'aimerais également saluer le dévouement du Représentant spécial et de son personnel, ainsi que de leurs organisations partenaires au Népal.